

Livret des stages en entreprise

LICENCE GESTION ET MANAGEMENT

Année universitaire
2025-2026

Chères étudiantes, chers étudiants,

Bienvenue dans **votre livret de stage en entreprise**.

Ce livret a été conçu pour vous accompagner tout au long de votre expérience de stage en entreprise, depuis les premières démarches jusqu'à la valorisation de vos missions.

Le stage en entreprise constitue une étape essentielle de votre formation. Il vous permet de confronter vos savoirs théoriques à la réalité du terrain, de développer vos compétences professionnelles et de préciser votre projet d'avenir.

Pour vous aider à tirer le meilleur de cette expérience, ce livret rassemble l'ensemble des informations et outils nécessaires :

- ✓ un « pas à pas » comme procédure pour garder à portée de main les points essentiels à chaque étape ;
- ✓ une aide à la recherche de stage, avec des conseils pratiques pour identifier les structures d'accueil et valoriser votre candidature ;
- ✓ une note d'information sur le cadre réglementaire et les attentes liées au stage.

Ce livret est **votre compagnon de route** : il vous guidera pas à pas dans vos démarches, vous aidera à rester organisé et à donner du sens à votre expérience. Prenez le temps de le parcourir attentivement, de le compléter et n'hésitez pas à solliciter **votre tuteur en entreprise, vos responsables pédagogiques ou votre enseignant suiveur** pour toute question.

Nous vous souhaitons que votre stage soit enrichissant, formateur et porteur d'opportunités, en somme, qu'il soit une expérience qui vous permettra de révéler pleinement votre potentiel.

Pas à pas : pour obtenir la convention de stage

A faire sur la plateforme U3e



IDENTIFIEZ-VOUS

1

- Connectez-vous à la plateforme **U3e** : <https://u3e.univ-lyon3.fr/>
- Cliquez sur « **Convention de stage** »
- Sélectionnez « **Réaliser une demande de convention** »
- Créez une **nouvelle demande**

2

VALIDEZ LES MISSIONS

- Téléchargez le fichier **Template** depuis la plateforme U3e ou le cours Moodle « Boîte à outils ».
- Les missions doivent être validées par l'un de vos responsables pédagogiques.

3

SAISISSEZ LA DEMANDE DE CONVENTION

- Remplissez le fichier « **Memento : pour l'édition de la convention de stage** » sur la plateforme U3e pour vous aider dans votre saisie.
- Dans l'onglet « **Fichier** », ajoutez les pièces obligatoires :
 - **Attestation de responsabilité civile** (datée et mentionnant « stage en entreprise »)
 - **Fichier Template*** avec signature du responsable pédagogique

*Fichier Template disponible sur U3e, sur le site du Campus ou via le cours Moodle « Boîte à outils »,

RÉCEPTIONNEZ LA CONVENTION

4

Plusieurs cas sont possibles :

- La convention est rédigée par l'iaelyon. Vous recevrez votre convention de stage sur votre messagerie universitaire. Une fois signée par toutes les parties, vous devez la transmettre à Sophie Kordylas, gestionnaire de scolarité (sophie.kordylas@univ-lyon3.fr) afin qu'elle appose la signature de l'établissement.
- La convention est rédigée par l'entreprise. Vous devez ajouter celle-ci sur la plateforme U3 E ainsi que les fichiers demandés.
- Vous allez effectuer votre stage en tant que salarié. Vous devez ajouter votre contrat CDD/CDI.
- Vous allez effectuer votre stage à l'étranger. L'assurance responsabilité civile, l'assurance rapatriement, l'assurance frais médicaux et l'assistance juridique sont obligatoires.

ASTUCE

Pensez à vérifier régulièrement votre **messagerie universitaire** et votre espace U3e pour suivre l'avancement de votre dossier.



BESOIN D'AIDE POUR VOTRE RECHERCHE DE STAGE ?

Marine De Boni vous accompagne dans votre recherche :

- préparation aux entretiens
- aide à la rédaction du CV et de la lettre de motivation
- mise en relation avec notre réseaux de partenaires

Prenez un rendez-vous par mail (marine.de-boni@univ-lyon3.fr)



Note d'information sur les stages

1. Les stages

Les stages s'effectuent sous convention de stage **dans toute forme d'organisation** (firms multinationales, PME/PMI, organismes internationaux, associations, administrations) relevant des divers secteurs de l'économie (industrie, services...). Les stages peuvent être réalisés à l'étranger **dès lors que les responsables pédagogiques ont donné leur accord et validé la mission.**

2. La durée des stages

En première année :

Il s'agit d'un stage **non obligatoire de minimum 4 semaines consécutives**.

Ce stage, donnant lieu à la rédaction d'une fiche synthèse de 4 pages maximum, pourra vous permettre d'obtenir une bonification « Stage ». Les points obtenus au-dessus de la moyenne viendront s'ajouter à vos notes obtenues au semestre 2.

Il doit s'effectuer après la période d'examens du semestre 2. La fiche de synthèse devra être déposée sur la plateforme Moodle dans le cours dédié. Le non-respect de la date limite de dépôt (**10/07/2026**) ne permettra pas de bénéficier des points de bonification.

En deuxième année :

Il s'agit d'un stage **non obligatoire de minimum 4 semaines consécutives**.

Ce stage, donnant lieu à la rédaction d'une note de synthèse de 4 pages maximum, pourra vous permettre d'obtenir une bonification « Stage ». Les points obtenus au-dessus de la moyenne viendront s'ajouter à vos notes obtenues au semestre 4.

Il doit s'effectuer après la période d'examens du semestre 4. La note de synthèse devra être déposée sur la plateforme Moodle dans le cours dédié. Le non-respect de la date limite de dépôt (**10/07/2026**) ne permettra pas de bénéficier des points de bonification.

En troisième année :

Le stage est **obligatoire**. Sa durée est **de 8 semaines consécutives au minimum**, à temps plein. Il devra impérativement commencer **après les examens finaux du semestre 6**. L'étudiant peut, s'il le souhaite, prolonger son stage au-delà des 8 semaines obligatoires, avec une date limite fixée au jour de la rentrée et sans excéder 924 heures.

Le stage effectué dans un autre parcours de Licence gestion ou un autre diplôme ne peut pas valider le stage de L3 que l'étudiant doit faire dans le cadre de la Licence gestion & management. Les étudiants ayant effectué un stage à l'issue de la L2 et ayant changé de parcours en L3 ne pourront pas faire valoir le bénéfice du stage effectué dans leur nouveau parcours. **Le stage est aussi obligatoire pour l'étudiant qui souhaite effectuer sa troisième année à l'étranger.**

Il n'est pas possible pour un étudiant en deuxième année d'effectuer son stage par anticipation à la fin de la L2, sauf pour les étudiants qui suivront leur L3 à l'étranger.

Le stage de L3 conduit à la rédaction d'un rapport synthèse de 10 pages (hors annexes et page de garde), qui ne donne pas lieu à une **soutenance** par l'étudiant. Ce rapport est noté par

l'enseignant évaluateur.

La grille d'évaluation de l'entreprise est indispensable, elle doit être complétée par le Tuteur Entreprise et est transmise à l'enseignant suiveur, en même temps que le rapport de stage. La note globale du stage de L3 sera composée de 20% de la note de l'entreprise et de 80% de la note du rapport. La note obtenue sera reportée en majeure fondamentale sur le relevé de notes de l'étudiant.

3. Durant les stages, l'étudiant effectue une mission de professionnalisation

Il s'agit de mettre en pratique les outils de gestion enseignés lors des années de Licence. C'est donc d'un stage au cours duquel l'étudiant doit avoir de véritables missions. Ce stage ne peut se résumer uniquement à un ensemble de tâches administratives ou seulement à des activités de vente. Il ne s'agit pas d'un « stage de découverte de l'entreprise ». L'étudiant ne devra pas seulement être en position d'observateur mais devra avoir à sa charge ses propres dossiers.

4. Validation des missions

Pour les stages de L1, L2 et L3, les missions du stage sont validées par les responsables pédagogiques.

Dès que l'étudiant a trouvé un stage, il remplit le fichier **Template** (en indiquant les missions qui seront effectuées et les dates de début de stage) qu'il envoie ensuite à l'un des responsables pédagogiques : carenechevalier@univ-lyon3.fr ou bernard.dussuc@univ-lyon3.fr. Une fois les missions validées, l'étudiant devra se rendre sur la **plateforme U3e** pour obtenir sa convention définitive. Un **Mémento** est disponible sur la plateforme U3e pour aider l'étudiant à saisir les informations du stage.

A la fin du stage de L1 et de L2, l'étudiant doit envoyer la fiche synthèse à l'un des responsables pédagogiques avant le 10 juillet 2026.

A la fin du stage de L3, l'étudiant devra envoyer son rapport en version PDF ainsi que la grille d'évaluation de l'entreprise à son enseignant suiveur :

- avant le 10/07 pour délibération par le jury avant la fermeture d'été
- avant le 20/08 pour délibération par le jury de septembre

Quelle que soit la date de dépôt, la note de stage et le résultat final ne seront communiqués qu'à l'issue des deux jurys de délibération.

5. Dispense de stage L3

Seuls les étudiants de L3 en échange à l'étranger sur l'année universitaire 2025/2026 et ayant des dates de rentrée et sortie décalées (avec une rentrée ayant eu lieu avant le 15 août 2025 ou une programmation du dernier examen après le 1er juin 2026) peuvent demander à être exemptés de stage. Ils doivent déposer cette demande auprès de l'un des responsables pédagogiques, Carène Chevalier-Poupet ou Bernard Dussuc, avec toutes les pièces justifiant cette situation.